

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société SARL STONE, au capital de 31 000€, adresse du siège social 2 Le Vieux Bourg 35 550 Saint Just, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 429 635 055, code APE 0811Z, dénommée dans le cadre des présentes « le Distributeur », et tout acheteur, professionnel ou non professionnel, dénommé « l'Acheteur », souhaitant acquérir les Produits proposés à la vente par le Distributeur.

## 2. COMMANDE

Les présentes conditions de vente sont à disposition de l'Acheteur sur le site web [www.carrieresyvoir.fr](http://www.carrieresyvoir.fr).

Le fait de signer une commande, laquelle est envoyée par le Distributeur à l'Acheteur implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente et prévalent sur toute condition d'achat. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Distributeur, prévaloir contre les conditions générales de vente.

Les commandes deviennent définitives après acceptation expresse et par écrit de la commande du Distributeur, par l'Acheteur.

Une fois les commandes devenues définitives elles ne peuvent pas être annulées. Toute somme versée d'avance par l'Acheteur sera considérée comme paiement du prix en avance, et pas comme garantie ou arrhes.

Le Distributeur se réserve le droit, le cas échéant, de subordonner l'émission de la commande au versement d'un acompte par l'Acheteur; ainsi que d'annuler ou de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

## 3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix de vente sont ceux indiqués dans les offres et tarifs du Distributeur ou ceux convenus entre le Distributeur et l'Acheteur. Ces prix sont nets et HT, départ usine et emballage en sus. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Une avance minimum de 40% sera requise au moment de la signature de la commande par l'Acheteur et le solde sera payé au moment de l'enlèvement ou de la livraison, sauf convention expresse entre les parties.

En cas de paiement survenant après la date d'échéance, des intérêts de retard seront dus ; ils commenceront à courir à compter du jour suivant à la date d'échéance figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues au Distributeur. Leur montant sera égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente à la date d'échéance, majoré de 7 points. Les intérêts de retard seront exigibles le jour suivant la date d'exigibilité mentionnée sur la facture.

## 4- RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Distributeur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'acheteur restera acquis au Distributeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait

en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'acheteur.

En revanche, le risque de perte et de détérioration sera transféré à l'acheteur dès la livraison des produits commandés.

## 5- LIVRAISON ET QUALITÉ

Le lieu de livraison est fixé à notre entreprise, sauf accord entre les parties. Dans le cas d'une livraison, les expéditions sont faites aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. Le délai indiqué est en outre de plein droit suspendu par tout événement indépendant du contrôle du Distributeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

L'acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'acheteur au jour de la réception des produits, le Distributeur ne sera pas responsable des défauts et lesdits produits ne pourront plus être ni repris, ni échangés.

La pierre étant un produit naturel, elle peut présenter des variations de couleur, de veinage, et de texture ainsi que de l'oxydation sans que cela puisse être considéré comme un défaut. L'exposition de la pierre aux conditions climatiques extérieures peut entraîner l'altération des caractéristiques de la pierre.

Nos produits requièrent d'être installés par un professionnel, celui-ci devra réaliser la pose selon les normes en vigueur d'emploi de la pierre.

Tous les Produits bénéficient d'une fiche descriptive qui est à disposition de l'acheteur dans les agences du Distributeur et qui peut être envoyée par courrier électronique sous demande. Les fiches descriptives précisent quelles sont les caractéristiques techniques des produits.

## 6- RETOUR DE MARCHANDISES

Aucun retour ni échange de marchandise sur mesure ne sera accepté. Les retours seront soumis à notre accord préalable et ne pourront être acceptés que pour des marchandises dans leur état d'origine. Les frais de retour seront à la charge du client

## 7- RESPONSABILITÉ

Toute réclamation de dommages et intérêts est expressément exclue quand les dommages n'ont pas été causés par le Distributeur.

La responsabilité contractuelle du Distributeur est limitée à la valeur de la vente des produits.

En aucun cas, le Distributeur assumera le manque à gagner, la perte de revenus, les coûts liés à l'inactivité ni, en général, les pertes que l'acheteur pourra souffrir en raison d'un retard de livraison ou par la faute des défauts des produits.

## 8. RECOMMANDATIONS DE SECURITÉ ET SANTÉ

L'acheteur sera le seul responsable, en exonérant expressément le Distributeur, des dommages dérivés d'un usage inapproprié, de la pose, du stockage, de la conservation, de l'élaboration ou quel que soit la manipulation du produit.

L'acheteur respectera, en tout moment, toute la législation correspondant à la manipulation, stockage, fabrication et mis à disposition des produits vendus par le Distributeur.

Notamment, l'acheteur doit effectuer des évaluations périodiques des risques professionnels conformément à la législation et améliorer les mesures nécessaires pour contrôler les risques. L'acheteur reconnaît être en pleine connaissance des maladies comme la silicose et autres affections respiratoires qui peuvent faire suite à la fabrication et transformation de certains produits, notamment par le coupage en sec et l'émission de particules de poussière.

Le Distributeur recommande aux travailleurs de marbre, quartz, et autres fabricants l'adoption de toutes les mesures de prévention nécessaires, comme travailler avec humidité dans le coupage, calibrage et retouche des produits.

À titre indicatif et non exhaustif, les principales mesures de prévention sont : éliminer ou réduire la poussière en utilisant des machines équipées avec systèmes d'alimentation en eau abondante, prévenir ou réduire le passage de la poussière à l'ambiance en utilisant des systèmes d'extraction situés dans les points qui causent la poussière, ne pas balayer, nettoyer les équipes et lieux de travail avec des mesures de nettoyage humides ou d'aspiration industriel, surveiller régulièrement l'exposition aux particules de silice cristalline respirable, utiliser des équipements de protection individuelles contre la poussière, type P3 ou FFP3, établir un système spécifique de surveillance de la santé.

Dans le cas où l'acheteur revend les produits il aura l'obligation de transmettre toute information concernant la sécurité et santé dans les mêmes termes que ceux exposés ci-dessus.

## 9. REP ET ÉCO-CONTRIBUTION

Conformément aux dispositions de l'article R.543-290-3 du Code de l'environnement, l'éco-contribution unitaire dont SARL STONE est redevable dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) relative aux PMCB est refacturée à l'acheteur, sans possibilité de réfaction. Au cas des éco-contributions, cela signifie que toute remise, réduction, ristourne ou tout rabais opéré sur un produit soumis à la REP PMCB ne peut pas conduire à réduire le montant de l'éco-contribution unitaire refacturée, qui sera in fine reversée à l'éco-organisme agréé par SARL STONE. N° SYDEREP : FR325719\_04WGZW.

## 10. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Le Distributeur conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

## 11. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales de vente, et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. En cas de litige qui n'aurait pu être résolu à l'amiable, il est convenu que seul le Tribunal de Commerce de Rennes sera compétent.

## 12. ACCEPTATION

Toute commande comporte de la part de l'acheteur son adhésion aux conditions ci-dessus, sauf conventions spéciales ou contrares écrites.